**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat de Vaud mise sur l'important potentiel géothermique de son sous-sol pour atteindre ses objectifs énergétiques

Le sous-sol vaudois présente un fort potentiel de production d'énergie renouvelable et locale grâce à la géothermie. Publié récemment par le Département du territoire et de l'environnement (DTE), le cadastre de géothermie profonde identifie en effet plus de 40 territoires communaux qui seraient propices à la production en continu de cette énergie dont l'extraction ne génère aucune émission de CO_2. Le Canton mise dès lors sur la création de 20 centrales géothermiques d'ici 2050, un développement rendu possible par la loi cantonale sur les ressources naturelles du sous-sol (LRNSS) entrée en vigueur en avril dernier.

La publication du cadastre de géothermie profonde constitue une étape importante en vue de l'exploitation de cette ressource énergétique locale et renouvelable dans le canton de Vaud. Ce nouvel outil, développé par le DTE, identifie les différentes ressources potentielles, principalement leur profondeur ainsi que leur température, et vérifie leur compatibilité avec les besoins de chaleur en surface. Ce cadastre met en évidence le fort potentiel que recèle le sous-sol vaudois. Il en ressort en effet que 43 communes vaudoises disposeraient d'un potentiel géothermique. Le périmètre de l'étude se limite pour l'instant au plateau vaudois pour lequel les données géologiques disponibles sont suffisantes. Une extension de l'étude en d'autres régions sera réalisée prochainement.

Objectifs énergétiques et climatiques

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat fixe comme objectif de couvrir 35% des besoins énergétiques du canton par des sources renouvelables d'ici 2035, et 50% d'ici 2050. L'exploitation des eaux souterraines profondes pourrait devenir l'un des piliers de l'approvisionnement énergétique du canton. Son potentiel est estimé à 350 GWh/an – soit l'équivalent de l'alimentation en chaleur de 20'000 ménages vaudois – et elle présente l'avantage d'une production en continu. N'émettant pas de CO_2, la géothermie contribue à l'atteinte des objectifs climatiques établis à l'échelon national, à savoir la neutralité carbone d'ici 2050, et sera pleinement intégrée au Plan climat cantonal en cours d'élaboration.

Conditions-cadres

Le Canton de Vaud table sur la réalisation d'une vingtaine de centrales géothermiques d'ici 2050. Ce développement est rendu possible par la LRNSS, entrée en vigueur au 1er avril de cette année. Le texte comporte plusieurs mesures favorisant la géothermie profonde. Il prévoit notamment que l'exploitation de la ressource est libre de redevance afin de favoriser le lancement de projets. La loi instaure également un principe d'exclusivité territoriale apportant des garanties pour les investisseurs et les porteurs de projets. Afin d'encadrer le développement de cette ressource sur le territoire vaudois et de se prémunir contre d'éventuels risques, le DTE a ratifié une convention de collaboration avec le Service sismologique suisse, qui apportera son expertise au Canton dans le cadre de l'évaluation des projets et de la surveillance des réalisations.

Soutiens financiers de la Confédération

La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération repose sur le développement des énergies renouvelables, parmi lesquelles figure la géothermie profonde. L'Office fédéral de l'énergie a donc mis en œuvre d'importantes mesures de soutien pour aider les projets de géothermie de moyenne et grande profondeur, en particulier lors des phases initiales de prospection géologique. La loi sur l'énergie prévoit ainsi un maximum de 50 millions de francs par an jusqu'en 2030 pour la production d'électricité à partir de la géothermie. Quant à la loi sur le CO2, elle octroie un maximum de 30 millions de francs par an jusqu'en 2025 pour l'utilisation directe de la géothermie à des fins de production de chaleur. L'ensemble de ces montants représente une enveloppe totale pouvant atteindre 730 millions de francs au maximum. La rétribution de l'injection du courant (RPC) s'applique par ailleurs aussi à la production d'électricité de source géothermique.

Projets en cours dans le canton

Deux projets géothermiques sont en cours de développement avancés dans le canton de Vaud. Les partenaires réunis autour d'EnergeÔ SA, à Vinzel, entendent réaliser un forage à 2'200 mètres de profondeur afin d'alimenter un projet de chauffage à distance. A Lavey-les-Bains, dans le cadre du projet AGEPP, une centrale géothermique associée à un forage de 2300 à 3000 mètres de profondeur assurerait une production électrique de plus de 4 GWh/an et une production thermique destinée aux Bains de Lavey de plus de 15 GWh/an. Lors de leur mise à l'enquête en début d'année, les deux projets n'ont suscité qu'une seule opposition, laquelle a été retirée. Le DTE a autorisé le projet AGEPP le 28 mai 2019 et la décision sur EnergéÔ est imminente. Ces projets sont les premiers en Suisse à avoir obtenu une contribution de la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 juin 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État
DJES, Renaud Marcelpoix, chef de la division Géologie, sols et déchets, Direction générale de l'environnement
Nicole Lupi, spécialiste énergies renouvelables - géothermie profonde, Office fédéral de l'énergie

TÉLÉCHARGEMENT(S)